

Foire Aux Questions (FAQ) sur l'admission en Kindergarten pour 2015

Comment savoir si mon enfant est admissible en *Kindergarten* ?

Pour être admissible en *Kindergarten*, votre enfant doit être domicilié à NYC **et** être né en 2010.

Et si mon enfant est né en 2010 mais je souhaite l'inscrire en *Kindergarten* pour septembre 2016 au lieu de septembre 2015 ?

Si votre enfant est né en 2010, il sera admissible en *Kindergarten* en septembre 2015. On conseille à toutes les familles d'inscrire leurs enfants au *Kindergarten*. Votre enfant n'est pas obligé d'aller au *Kindergarten* ; si vous choisissez de ne pas l'inscrire au *Kindergarten* en septembre 2015, ou si vous l'envoyez dans une école privée ou si vous choisissez de l'instruire à domicile, votre enfant sera inscrit au 1^{er} grade en septembre 2016.

Et si je souhaite inscrire mon enfant au *Kindergarten* au lieu du 1^{er} grade en septembre 2016 ?

À la rentrée scolaire de l'année civile de leur 6^e anniversaire, les enfants doivent être admis en 1^{er} grade. En d'autres termes, si votre enfant est né en 2010, son anniversaire des 6 ans sera en 2016 et sera donc inscrit au 1^{er} grade. Le directeur de l'école peut, après avoir consulté le Superintendent, considérer de placer l'enfant dans un autre niveau scolaire jugé plus adéquat et prendre les mesures nécessaires pour l'inscription de l'enfant au grade qui lui convient.

Comment faire pour postuler au *Kindergarten* ?

Vous pouvez demander une place en *Kindergarten* de trois façons :

- En ligne à : www.nyc.gov/schools/kindergarten
- Par téléphone en composant le 718-935-2400
- En personne dans un Centre d'accueil pour les familles : [Family Welcome Center](#)

Les demandes d'admission ne doivent pas être envoyées par courrier postal aux Centres d'accueil pour les familles (Family Welcome Centers) ni déposées aux écoles.

Dois-je postuler si mon enfant est au pré-K ou va-t-il simplement continuer vers le *Kindergarten* dans son école actuelle ?

Oui, vous devez postuler au *Kindergarten* pour demander une place en *Kindergarten* dans cette école. La scolarisation au pré-k dans une école particulière ne garantit pas une place au *Kindergarten* de cette école pour votre enfant.

Quand faut-il postuler ?

Les premiers à faire leur demande au *Kindergarten* ne seront pas forcément les premiers admis. Vous pouvez postuler à tout moment du mercredi 7 janvier au vendredi 13 février 2015. Toutes les demandes d'admission reçues dans les délais impartis seront traitées de la même manière, la sélection des élèves sera fonction de priorités accordées par l'école à certains remplissant des critères donnés.

Que se passe-t-il si je ne postule pas dans les délais impartis ?

Vous devez composer le 718-935-2009 pour vous informer sur les démarches à suivre. Quelque temps après que les offres de places au *Kindergarten* aient été faites en avril 2015, vous serez en mesure de visiter l'école rattachée à votre secteur de résidence (zoned school) et / ou aux autres écoles qui vous intéressent et leur demander directement d'inscrire le nom de votre enfant sur leur liste d'attente ou de le pré-inscrire si des places libres sont disponibles. Si vous habitez dans les districts 1, 7, ou 23, ou si aucune école n'est rattachée à votre secteur de résidence (zoned school), visitez un Centre d'accueil pour les familles ([Family Welcome Center](#)) pour demander une place pour votre enfant. Étant donné les délais impartis pour les inscriptions, vous devez composer le 718-935-2009 pour vous renseigner sur les démarches à suivre.

Si je ne postule pas, mon enfant pourra-t-il quand-même obtenir une place au *Kindergarten* en septembre ?

Oui, toutes les familles ayant postulé pour une place au *Kindergarten* ont la garantie d'obtenir une offre de place pour leur enfant. Cependant, il n'est PAS garanti que vous obtiendrez une place pour votre enfant dans l'une de vos écoles préférées ou des écoles rattachées à votre secteur de résidence. L'offre des places dépend en effet des priorités d'inscription et des places disponibles.

Que dois-je faire si je change d'adresse après avoir déposé ma demande d'inscription au *Kindergarten* ?

Si vous déménagez avant le 13 février 2015, vous pouvez modifier votre adresse de la même manière dont vous avez postulé : en ligne, dans un Centre d'accueil des familles ([Family Welcome Center](#)), ou en composant le 718-935-2400. Si vous déménagez après le 13 février, vous devez composer le 718-935-2009 pour vous renseigner sur les démarches à suivre.

Et si je déménage après avoir reçu une offre de place en *Kindergarten* ?

Vous pouvez aller à l'école rattachée à votre nouveau secteur de résidence et aux autres écoles qui vous intéressent pour y pré-inscrire votre enfant directement ou placer son nom sur leurs listes d'attente au cas où des places deviennent disponibles. Si aucune école n'est rattachée à votre nouveau secteur de résidence, visitez un Centre d'accueil pour les familles ([Family Welcome Center](#)) pour obtenir une offre de place.

Foire Aux Questions (FAQ) sur l'admission en Kindergarten pour 2015

Comment feront les familles dont les compétences en anglais sont limitées pour postuler au Kindergarten ?

Le formulaire de demande d'admission en ligne est accessible dans neuf autres langues : l'arabe, le bengali, le chinois, le français, le créole haïtien, le coréen, le russe, l'espagnol et l'ourdou. Des services d'interprétation dans 200 langues seront mis à la disposition des familles non-anglophones au moment où elles postulent par téléphone ou lors de leur visite à un Centre d'accueil pour les familles ([Family Welcome Center](#)). Ces ressources sont affichées sur notre site internet :

- Une vidéo d'information en anglais et dans 9 autres langues. Elle explique les procédures et démarches à suivre pour la demande d'admission ;
- Des instructions traduites et détaillées pour la demande d'admission en ligne ;
- Des versions traduites de l'annuaire du *Kindergarten*.

Visitez www.nyc.gov/schools/kindergarten et cliquez sur la langue adéquate à droite pour avoir accès aux documents ou ressources traduites. Si vous n'avez pas accès à l'Internet, vous pouvez consulter ces ressources dans un Centre d'accueil pour les familles ([Family Welcome Center](#)).

Comment puis-je chercher plus d'informations sur les écoles ?

Vous pouvez contacter ou visiter les écoles directement pour en savoir plus. Pendant la période de demande d'admission, de nombreux établissements scolaires organisent des visites de leurs locaux et des opérations porte ouverte dont certaines sont listées sur notre [Site internet](#). L'annuaire du Kindergarten ([Kindergarten Directory](#)) vous servira de ressources pour vous aider à commencer par identifier les écoles qui se trouvent dans votre communauté.

Où puis-je me procurer l'annuaire du Kindergarten ?

Toutes les écoles primaires ont des exemplaires imprimés de l'annuaire du Kindergarten ([Kindergarten Directory](#)). Vous pouvez également vous procurer une copie dans un Centre d'accueil pour les familles ([Family Welcome Center](#)) ou auprès du Comité pour l'Éducation Spécialisée ([Committee on Special Education \(CSE\)](#)). Si vous rencontrez des difficultés pour accéder à l'information dans votre école, veuillez nous le faire savoir en envoyant un email à ES_Enrollment@schools.nyc.gov ou en composant le : 718-935-2009.

Combien d'école dois-je lister sur ma demande d'admission ?

Vous devez lister le plus d'écoles possible et uniquement celles où vous souhaitez vraiment inscrire votre enfant. Le formulaire de demande d'admission vous permet de postuler à au moins 12 programmes scolaires sans cependant vous obliger à en lister 12.

L'école rattachée à mon secteur de résidence (zoned school) a une liste d'attente pour les élèves résidant dans son secteur géographique de rattachement (zoned students) mais je veux que mon enfant aille au Kindergarten. Que dois-je faire ?

Si dans les récentes années l'école rattachée à votre secteur de résidence (zoned school) a l'habitude d'avoir une liste d'attente pour les élèves résidant dans son secteur géographique de rattachement (zoned students), nous vous conseillons de lister dans votre demande d'inscription quelques choix d'écoles et de programmes qui vous intéressent en les classant dans l'ordre de vos préférences. Toutes les familles ayant postulé pour une place au Kindergarten ont la garantie d'obtenir une offre de place pour leur enfant.

Pourrais-je postuler aux écoles à charte en utilisant ce formulaire ?

Non. Il faut vous adresser directement aux écoles à charte si vous souhaitez y postuler. La majorité des écoles à charte utilisent la demande d'inscription commune. Pour en savoir plus, visitez le site Internet des écoles à charte [Charter School](#).

Est-ce qu'il y a une stratégie pour bien classer / lister les écoles dans ma demande d'admission ?

Il n'existe pas de stratégie particulière pour classer les écoles puisque la manière dont vous classez les écoles que vous avez choisies ne change pas votre niveau de priorité. Vous devez classer / lister les écoles dans l'ordre de vos préférences. L'école dans laquelle vous voulez le plus que votre enfant aille serait listée numéro 1, celle qui vous intéresse en second lieu serait listée numéro 2, et ainsi de suite. Les offres de places sont faites selon les priorités d'admission.

Si je classe une école plus bas dans demande d'admission et quelqu'un d'autre la classe plus haut, est ce que cette autre personne aura plus de chance d'y être admise ?

La seule fois où le classement des écoles intervient est lorsque, conformément aux priorités d'inscription et aux places libres, nous pouvons vous faire des offres de place dans plusieurs écoles parmi celles que vous avez choisies. Si nous pouvons vous faire une offre de place dans plus d'une école, nous opterons pour l'école que vous avez classée le plus haut sur votre demande d'admission.

Que se passe-t-il si je change d'avis en ce qui concerne mon choix de Kindergarten ?

Les familles peuvent mettre à jour leur demande d'inscription à tout moment avant le 13 février 2015 par la même voie qu'elle ont utilisée pour déposer leur demande d'inscription. Après cela, les familles doivent composer le 718-935-2009 pour se renseigner sur les démarches suivantes. Quelque temps après que les offres de places au Kindergarten aient été faites en avril 2015, vous serez en mesure de visiter l'école rattachée à votre secteur de résidence et / ou aux autres écoles qui vous intéressent et leur demander directement d'inscrire le nom

Foire Aux Questions (FAQ) sur l'admission en Kindergarten pour 2015

de votre enfant sur leur liste d'attente ou de le pré-inscrire si des places libres sont disponibles. Si vous habitez dans les districts 1, 7, ou 23, ou si aucune école n'est rattachée à votre secteur de résidence (zoned school), vous pouvez visiter un Centre d'accueil pour les familles ([Family Welcome Center](#)) pour demander une place pour votre enfant. Étant donné les délais impartis pour les inscriptions, vous devez composer le 718-935-2009 pour vous renseigner sur les démarches à suivre.

Et si je n'aime pas et /ou je ne veux pas postuler à l'école rattachée à mon secteur de résidence (zoned school) ou à une école de mon district ?

Vous n'avez pas à lister l'école rattachée à votre secteur de résidence (zoned school) dans votre demande d'admission. Il faut cependant que vous sachiez que si nous ne sommes pas en mesure de vous faire une offre de place dans l'une des écoles que vous avez choisies dans votre demande d'admission, selon les priorités d'inscription et les places disponibles, nous pourrions vous faire une offre de place dans l'école rattachée à votre secteur de résidence ou dans une autre école de votre district.

J'ai entendu dire que l'école rattachée à mon secteur de résidence (zoned school) est toujours surpeuplée. Que se passe-t-il dans ce cas !

Si vous postulez pour l'école rattachée à votre secteur de résidence (zoned school) avant la date limite impartie, vous pouvez soit recevoir une offre de place dans votre *zoned school* soit avoir votre nom inscrit dans sa liste d'attente. Si nous ne sommes pas en mesure de vous faire une offre de place dans votre *zoned school* ni dans aucune autre école parmi celles que vous avez choisies, vous recevrez une offre de place dans une autre école de votre district et le nom de votre enfant sera inscrit dans la liste d'attente de votre *zoned school* en tant que *zoned student*.

Y a-t-il une priorité relative au lieu de travail du parent/tuteur du candidat ?

Non. Si la place offerte vous met en situation difficile pour des raisons de garde d'enfant, de sécurité ou des raisons médicales, vous pouvez aller dans un centre d'accueil des familles [Family Welcome Center](#) et déposer une Demande Exceptionnelle de Placement (Placement Exception Request - PER). Pour en savoir plus sur ce processus, veuillez envoyer un email à ES_Enrollment@schools.nyc.gov ou composer le 718-935-2009. Veuillez garder en tête que vous pouvez également recevoir une offre de place dans l'une des écoles que vous aviez choisies et pour lesquelles vous étiez en liste d'attente après que les offres initiales de place aient été faites.

Où est-ce que je peux chercher si une école a accepté l'année précédente des élèves qui ne résident pas dans le secteur de son rattachement (non-zoned students) ?

Les priorités d'admission pour chaque établissement scolaire sont listées dans l'annuaire du Kindergarten [Kindergarten Directory](#) ; la page de chaque école indique de façon spécifique les groupes prioritaires admis l'année précédente.

Ai-je la garantie de recevoir une offre de place dans l'une des écoles que j'ai citées dans ma demande d'admission ?

Il n'y a PAS de garantie que vous recevrez une offre de place dans l'une des écoles que vous avez choisies dans votre demande d'admission. Dans chaque école, les demandes d'admission des élèves seront traitées conformément aux Priorités d'inscription (Admissions Priorities).

Comment s'appliquent les priorités d'inscription ?

Les dossiers des élèves qui remplissent les critères de ceux pris en priorité seront étudiés en premier ; ceux des élèves dont le profil est celui de ceux qu'on prend ensuite, seront examinés juste après les candidatures des premiers, et ainsi de suite. Si l'on manque de places pour satisfaire toutes les demandes, que plusieurs candidats satisfont les mêmes critères et sont classés au même niveau de priorité, on sélectionne les admis par tirage au sort (lottery). Avoir son domicile dans le secteur de l'établissement scolaire, avoir un frère et/ou une sœur inscrits dans l'établissement et être inscrit dans un programme du pré-k sont autant de facteurs qui déterminent la priorité d'admission de votre enfant aux établissements scolaires. Vous trouverez les priorités d'admission dans les annuaires du Kindergarten.

Comment s'applique la priorité accordée aux frères et sœurs ?

Les candidats au Kindergarten dont les frères ou sœur aînés sont actuellement inscrits ou pré-inscrits dans une classe comprise entre le Kindergarten et le 5^e grade et qui continueront à être inscrits dans l'un de ces grades pour l'année scolaire qui débute en septembre 2015 seront pris en priorité. On entend par frères et sœurs (sibling en anglais), ceux qui vivent dans le même logement que le candidat (enfants du même père et/ou mère, ou en même famille d'accueil). Les frères et sœurs qui seront inscrits dans des classes comprises entre le 6^e et le 12^e grade pour l'année scolaire qui débute en septembre 2015 ne rentrent pas dans définition de ce critère de priorité conformément à la [Disposition réglementaire A-101 du Chancelier](#).

Mon fils(fille) ainé(e) est au 6^e grade et l'établissement scolaire accueille les élèves du Kindergarten au 8^e grade. Aurai-je la priorité accordée aux frères et sœurs ?

Non. La priorité accordée aux frères et sœurs ne s'applique qu'aux frères ou sœurs aîné(es) qui sont actuellement inscrits dans une classe de l'établissement scolaire comprise entre le Kindergarten et le 5^e grade et qui continueront à être inscrits dans l'un de ces grades pour l'année scolaire qui débute en septembre 2015.

Mon fils(fille) ainé(e) est inscrit(e) au collège (middle school) / au lycée / à l'école à charte qui se trouve dans le même bâtiment scolaire d'une école où je souhaite inscrire son frère/sa sœur en Kindergarten. Aurai-je la priorité accordée aux frères et sœurs ?

Non. La priorité accordée aux frères et sœurs ne s'applique que si le frère ou la sœur est actuellement inscrit(e) dans une classe comprise entre le Kindergarten et le 5^e grade de l'école où vous postulez et continuera à être inscrit(e) dans l'un de ces grades pour l'année scolaire qui débute en septembre 2015.

Foire Aux Questions (FAQ) sur l'admission en Kindergarten pour 2015

Que se passera-t-il si je ne reçois pas d'offre de place dans l'une des écoles que j'ai choisies dans ma demande d'admission ?

Si nous ne sommes pas en mesure de vous faire une offre de place dans l'une des écoles que vous avez choisies, une offre de place vous sera faite soit dans l'école rattachée à votre secteur de résidence (zoned school) soit dans une autre école de votre district. Si la place qui vous a été offerte présente pour votre famille des difficultés d'ordre médical ou relativement à la garde d'enfant, vous pouvez aller dans un Centre d'accueil pour les familles ([Family Welcome Center](#)) pour déposer une Demande Exceptionnelle de Placement (Placement Exception Request - PER). Pour en savoir plus sur ce processus, veuillez envoyer un email à ES_Enrollment@schools.nyc.gov ou composer le 718-935-2009. Veuillez garder en tête que vous pouvez également recevoir une offre de place dans l'une des écoles que vous aviez choisies et pour lesquelles vous étiez en liste d'attente après que les offres initiales de place aient été faites.

Comment fonctionne la liste d'attente ?

Si vous ne recevez pas d'offre de place dans les écoles que vous avez placées à un niveau plus haut dans votre liste de classement de la demande d'admission, votre nom sera automatiquement placé dans les listes d'attentes de toutes les écoles que vous avez mieux classées que celle pour laquelle vous avez reçu une offre de place. Si par exemple, vous recevez une offre de place dans une école que vous avez classée en troisième position, votre nom sera automatiquement placé dans la liste d'attente pour les écoles que vous avez placées en première et en deuxième position mais pas pour celles que vous avez classées en quatrième ou en cinquième position.

Et si je reçois une offre de place dans un programme G&T ? Mon nom sera-t-il retiré des listes d'attente des écoles où j'ai postulé pour le Kindergarten ?

Non. Votre nom ne sera retiré d'une liste d'attente d'une école donnée que si vous contactez directement l'école en question et demandez que votre nom soit retiré de sa liste d'attente. De même, accepter une offre de place en Kindergarten ne vous empêchera pas de recevoir une offre de place dans un programme G&T.

Et si mon enfant est handicapé(e) ou est titulaire d'un Programme d'Éducation Personnalisé (Individualized Education Program ou IEP) ?

Dans le cadre du processus d'admission au Kindergarten, les élèves titulaires d'un IEP sont traités de la même manière que les élèves qui n'ont pas un IEP. Toutes les écoles doivent se conformer à toutes les recommandations faites pour les membres de la communauté scolaire, notamment les classes spécialisées (SC 12:1:1 ou 12:1) et l'enseignement mixte par collaboration des enseignants (Integrated Co-Teaching - ICT).

Et si mon enfant a besoin d'un programme spécifique (par exemple ACES, ASD et/ou d'éducation spécialisée bilingue) ?

Bien que la majorité des écoles communautaires aient la capacité d'accueillir la plupart des élèves handicapés, une certaine catégorie d'élèves seront mieux placés dans des programmes gérés avec une expertise spécialisée et équipés de stratégies mieux adaptées aux élèves aux besoins spéciaux. Ces programmes qui sont proposés par certaines écoles communautaires sont appelés « programmes spécialisés ». Les programmes spécialisés proposés par les écoles publiques de NYCDOE seraient mieux adaptés pour certains élèves autistes ou porteurs de troubles apparentés (ASD), ceux présentant des troubles mentaux (ID) et/ou ceux qui sont des élèves handicapés non-anglophones dits English Language Learners (ELL). Merci de vous référer aux informations importantes ci-dessous concernant chaque programme :

- **Les programmes ASD (Nest et Horizon) et programmes pour l'acquisition des Compétences essentielles, scolaires et professionnelles (Academics, Career, and Essential Skills - ACES) destinés aux élèves atteints de troubles mentaux :** La procédure de demande d'informations et d'admission pour les programmes ASD et ACES est distincte de celle de demande d'admission en Kindergarten. Vous devez prendre part aux deux procédures si vous pensez qu'un programme spécialisé peut convenir à votre enfant. Pour les programmes ASD, veuillez contacter ASDPrograms@schools.nyc.gov. Pour les programmes ACES, veuillez contacter ASDPrograms@schools.nyc.gov.
- **Éducation spécialisée bilingue :** Les élèves ELL titulaires d'un IEP pour qui une éducation spécialisée bilingue a été recommandée, peuvent recevoir des offres de place supplémentaires pour un programme d'éducation spécialisée bilingue en Kindergarten en plus de l'offre de place reçue via le processus d'admission en Kindergarten. Contactez specializedprograms@schools.nyc.gov.

Pour de plus amples informations sur chaque programme, merci de visiter le site Internet :

<http://schools.nyc.gov/Academics/SpecialEducation/enrolling/specializedprograms>.

Et si mon enfant a besoin d'aller à un établissement accessible ou sans obstacles ?

Vous pouvez utiliser notre [annuaire du Kindergarten](#) pour identifier et postuler aux écoles aux locaux accessibles ou sans obstacles. Les élèves dont les besoins nécessitent un établissement scolaire aux locaux sans obstacles recevront des offres de places dans des écoles accessibles si les offres de places en Kindergarten ne comblent pas leurs besoins.

Dans la demande d'admission, il y a une question sur la mobilité réduite. Qu'est-ce que cela veut dire ? Comment savoir si mon enfant remplit ces conditions ?

La mobilité réduite correspond aux besoins physiques, médicaux, ou autres besoins de l'élève qui nécessitent des locaux spécifiquement adaptés. Ces besoins doivent être fondés par le Programme d'Éducation Personnalisé (Individualized Education Program ou IEP) ou par un plan d'aménagements requis par la Section 504 (504 Accommodation Plan). Si les besoins de votre enfant nécessitent des locaux scolaires

Foire Aux Questions (FAQ) sur l'admission en Kindergarten pour 2015

accessibles à cause d'une mobilité réduite, il(elle) recevra une offre de place dans un établissement approprié grâce au processus de transition au Kindergarten requis par l'IEP ou le plan 504. Pour en savoir plus, visitez [ce site Internet](#) pour avoir plus d'informations sur les programmes IEP et [ce site Internet](#) pour avoir plus d'informations sur les plans 504.

Je suis certain(e) que mon enfant aura besoin d'un programme du District 75 ou d'une école non publique. Dois-je quand-même postuler ?

Il n'y a aucun inconvénient dans la participation de ces enfants dans le processus d'admission en Kindergarten. Si l'élève reçoit un IEP qui lui recommande un programme du District 75 (un programme accueillant les élèves aux besoins intenses), il(elle) recevra une offre de place dans un établissement du District 75 qui sera une alternative à l'école où le processus d'admissions en Kindergarten lui a permis d'obtenir l'offre de place. En fin de compte, c'est la famille qui décidera si elle souhaite ou non participer au processus d'admission en Kindergarten.

L'IEP de mon enfant recommande un programme particulier, mais je ne sais pas quelle école propose ce genre de programme. Que dois-je faire ?

On attend de toutes les écoles d'être en mesure d'accueillir la majorité des élèves dans leur communauté. On conseille donc à toutes les familles de postuler aux établissements scolaires rattachés à leur secteur de résidence (zoned schools) ainsi qu'à toutes les autres écoles qui les intéressent. Les élèves ayant des besoins spéciaux qui nécessitent plus d'expertise peuvent recevoir de l'appui dans des programmes spécialisés qui ne sont proposés que dans certaines écoles communautaires. Si votre enfant remplit les conditions pour bénéficier de l'un de ces programmes spécialisés, il(elle) peut se voir offrir une place alternative grâce au processus de transition au Kindergarten.

J'ai contacté une école et on m'a informé qu'elle n'a pas le programme ou les services listés dans l'IEP de mon enfant. Que dois-je faire ?

Toutes les écoles doivent se conformer aux recommandations faites pour les membres de la communauté scolaire, notamment les classes spécialisées (SC 12:1:1 ou 12:1), l'enseignement mixte par collaboration des enseignants (Integrated Co-Teaching - ICT) et l'assistance SETSS. Si on vous informe à l'école qu'elle n'a pas l'un ou l'autre de ces programmes ou tout autre service associé, contactez turning5@schools.nyc.gov.

Quels sont les programmes disponibles pour les élèves non-anglophones dits English Language Learners (ELL) et comment puis-je utiliser ces informations pour indiquer les meilleurs choix de programmes possibles sur ma demande d'admission ?

Toutes les écoles proposent l'Anglais pour non-anglophones (English as a Second Language - ESL) et certaines écoles proposent également des programmes d'éducation bilingue passerelle (Transitional Bilingual Education program - TBE) ou des programmes dits double-langue (dual language programs). Les pages des établissements scolaires dans [l'annuaire du Kindergarten](#) listent les programmes ELL actuellement proposés aux élèves du Kindergarten dans chacun de ces établissements scolaires. Pour obtenir les données les plus à jour sur les programmes pour ELL proposés aux élèves, les familles doivent contacter directement les établissements scolaires. Pour avoir les informations les plus récentes sur tous les programmes ELL et services proposés dans les écoles, veuillez visiter : www.nyc.gov/schools/Academics/ELL/FamilyResources.

Comment sont faites les offres de place (par exemple les priorités d'admissions) ?

Les offres de place sont faites conformément aux règles de priorité adoptées par chaque école et aux préférences exprimées par les familles. Dans tous les cas, lorsque le nombre de candidats d'un même groupe de priorité donné dépasse le nombre de places disponibles, l'octroi de places se fera par tirage au sort (lottery). Une fois les offres de places sont faites, l'admission est gérée par les écoles conformément à leurs priorités d'inscription.

Que se passera-t-il après que je reçois une offre de place ?

Le courrier contenant l'offre de place vous demandera de contacter l'école pour prendre rendez-vous et pré-inscrire votre enfant en personne dans un délai spécifique. Vous aurez à amener votre enfant et apporter les documents requis, notamment le certificat de naissance ou passeport, les feuilles de vaccinations et deux justificatifs de domicile. Pour voir une liste des justificatifs de domicile acceptables, visitez : <http://schools.nyc.gov/choicesenrollment/newstudents>. Si vous ne vous pré-inscrivez pas dans les délais impartis, votre offre de de place ne sera plus valable. *L'inscription de votre enfant dans l'école où une place vous a été offerte grâce à ce processus ne vous empêchera pas de recevoir d'offres de places dans d'autres écoles où vous êtes sur liste d'attente.*

Si je pré-inscris mon enfant dans l'école pour laquelle j'ai reçu une offre de place, est-ce que cela m'empêche de recevoir des offres de places dans d'autres écoles ? Dans des programmes G&T ? Dans des écoles à charte ?

Non. Le fait de pré-inscrire votre enfant n'a aucun effet sur vos chances de recevoir des offres pour d'autres écoles, ni pour un programme G&T ni pour une école à charte. Si vous recevez une autre offre de place, vous pouvez accepter la nouvelle offre ou la refuser, si vous êtes satisfait(e) de votre offre actuelle.

Foire Aux Questions (FAQ) sur l'admission en Kindergarten pour 2015

Et si je suis dans un foyer d'hébergement/d'accueil et je n'ai pas de justificatif de domicile ?

Si vous le pouvez, vous devez présenter une lettre issue par le foyer d'hébergement/d'accueil (shelter). Cependant, vous n'êtes pas obligé(e) de le faire, conformément à la loi. Si vous êtes dans un foyer d'accueil pour les victimes de la violence familiale, vous n'avez pas à présenter de justificatif de domicile.

Que se passe-t-il si l'offre de place ne me plaît pas ?

Après avoir reçu une offre de place en Kindergarten, vous devez vous inscrire à l'école dans laquelle la place vous a été offerte. Votre nom demeurera dans les listes d'attente pour les écoles que vous avez mieux classées que celle où on vous a offert une place. Vous n'avez pas à inscrire votre enfant dans l'école où la place vous a été offerte, mais il n'y a aucune garantie qu'une autre offre de place vous sera faite dans une école publique de NYC s'il n'y a pas de places disponibles dans les écoles rattachées à votre secteur de résidence (zoned school) ou dans les écoles ayant votre nom sur leurs listes d'attente.

Est-ce qu'il existe un processus d'appel à l'admission en Kindergarten ?

Il n'y a pas de processus d'appel.

1. Si l'élève est sur liste d'attente, il y a donc une chance qu'une école ayant le nom de l'élève sur sa liste d'attente contacte sa famille pour lui accorder une place. Cela peut avoir lieu à tout moment jusqu'à la mi-octobre.
2. Si la famille affronte des difficultés à cause de la place offerte et souhaite déposer une Demande Exceptionnelle de Placement (Placement Exception Request ou PER), elle doit donc visiter un Centre d'accueil pour les familles [Family Welcome Center](#) munie de tous les documents justifiant les difficultés d'ordre médical ou pour des raisons de sécurité ou de garde d'enfant. La demande de la famille sera examinée à ce moment là et une décision sera prise concernant l'octroi d'une place. Pour en savoir plus veuillez vous référer à la [Disposition réglementaire A-101 du Chancelier](#). Le dépôt d'une demande PER ne garantit pas que les choix de la famille en matière d'écoles seront exaucés.

Si toutefois vous pensez qu'une erreur a été commise, si par exemple, votre enfant n'a pas profité de la priorité accordée aux frères et sœurs qui lui revient de droit, veuillez envoyer un email à ES_Enrollment@schools.nyc.gov ou composer le 718-935-2009 et nous mènerons une enquête.

Aurai-je des services de transport ?

Pas nécessairement. Si l'école de votre enfant se trouve en dehors du district où vous habitez, le transport en bus scolaire ne sera pas disponible. Si l'école de votre enfant se trouve dans le district où vous habitez, le DOE utilisera le tableau ci-dessous pour déterminer si votre enfant a droit au transport gratuit ou à tarif réduit. Pour en savoir plus, vous pouvez appeler le Bureau du Transport Scolaire (Office of Pupil Transportation - OPT) au 718-392-8855.

Grade Level	Walking Distance from Child's Home to School		
	Less Than ½ Mile	½ Mile or More, But Less Than 1 Mile	1 Mile or More
K-2	Half-Fare MTA Bus Pass	Either Yellow Bus or MetroCard	Either Yellow Bus or MetroCard
3-6	No Transportation is Provided	Half-Fare MTA Bus Pass	

Si j'ai d'autres questions à poser ou des suggestions à faire, qui puis-je contacter ?

Prière d'envoyer un email à ES_Enrollment@schools.nyc.gov si vous avez des questions ou des inquiétudes.